

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Création d'un groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres relatifs à la fourniture de mobilier de bureau

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 160-17

objet **RS - Création d'un groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres relatifs à la fourniture de mobilier de bureau**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que depuis 2015, l'approvisionnement en mobilier de bureau s'effectue par l'intermédiaire des accords-cadres conclus dans le cadre d'un groupement de commandes.

Les accords-cadres arrivant prochainement à échéance et après sollicitation des 38 communes de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, il est proposé de renouveler ce groupement de commandes avec les différents intéressés : la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry et la Ville de La Motte-Servolex, dans le but de mutualiser ces achats de mobilier.

La consultation comportera quatre lots :

- lot 1 : sièges de travail et chaises,
- lot 2 : sièges ergonomiques,
- lot 3 : bureaux, tables, armoires, caissons et vestiaires,
- lot 4 : divers mobiliers à la demande.

Chaque lot donnera lieu à l'élaboration d'un accord-cadre multiattributaire à marchés subséquents. Les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence des titulaires de chaque lot.

Pour les lots 1 à 3, la remise en concurrence interviendra tous les ans en consultant simultanément les trois sociétés retenues pour l'accord-cadre. Cette mise en concurrence donnera lieu à la passation d'accords-cadres à bons de commandes d'une durée d'un an.

Pour le lot 4, la remise en concurrence des trois titulaires interviendra en cas de survenance du besoin.

Le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, auquel revient la charge d'organiser la consultation, sera tenu par Chambéry métropole - Cœur des Bauges. Les bons de commande et/ou marchés subséquents seront ensuite émis par les membres du groupement en fonction de leurs besoins.

Enfin, les communes de l'agglomération non membres du groupement de commandes pourront, pour leurs achats propres, bénéficier, si elles le souhaitent, des prix obtenus auprès des fournisseurs qui seront retenus.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de groupement de commandes,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment ses articles 28 et 42,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création du groupement de commandes avec la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry et la Ville de La Motte-Servolex, dont Chambéry Métropole - Cœur des Bauges sera le coordonnateur,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 160-17

Objet de l'acte : RS - Création d'un groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres relatifs à la fourniture de mobilier de bureau

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Convention de groupement de commandes Mobilier de bureau;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20135H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20135H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017